

Eclairage

La reprise des essais en 1995

La chute du Mur de Berlin et l'éclatement de l'URSS eurent des répercussions immédiates. Le 29 août 1991, le président de la République indépendante du Kazakhstan décidait la fermeture définitive du site d'essais nucléaires soviétiques de Semipalatinsk. Bien que l'URSS n'ait plus effectué d'essais depuis la fin 1990, cette décision conduisit le président Gorbatchev à confirmer le moratoire des essais nucléaires russes le 5 octobre 1991.

Prenant acte de la fin de la guerre froide, mais surtout de la percée électorale des écologistes aux élections régionales françaises, François Mitterrand décidait à son tour un moratoire sur les essais nucléaires français, le 8 avril 1992. Il est bientôt suivi par le président américain George Bush qui, le 2 octobre 1992, annonce également un moratoire des essais nucléaires américains. Seule, la Chine n'adhérera pas à ce moratoire et procéda, le 5 octobre 1993, à un nouvel essai nucléaire.

Les moratoires sont décidés alors que les ingénieurs militaires des trois grandes puissances nucléaires sont en pleine rénovation de leurs arsenaux. Depuis le pic de 1986, où l'on comptait environ 70 000 armes nucléaires, principalement américaines et soviétiques, l'heure était à la diminution des stocks dont les coûts d'entretien étaient prohibitifs et à la miniaturisation d'un nombre plus limité d'armes nucléaires. Il est probable que les Russes et les Américains étaient suffisamment avancés dans ces programmes de miniaturisation pour se passer d'essais nucléaires.

Ce ne fut certainement pas le cas en France où les études « en laboratoire » sur la miniaturisation étaient encore en balbutiement. En décidant le moratoire d'avril 1992, en pleine préparation de la campagne d'essais qui devait débiter quelques semaines plus tard, François Mitterrand rappelait, sans concertation, la prépondérance du politique sur l'appareil militaro-industriel. Le 12 avril 1992, le président déclarait à la télévision : « *Pourquoi ne pas profiter de cette période, peut-être brève, où la menace a pratiquement cessé d'exister pour tenter de donner un élément nouveau à la réussite du désarmement nucléaire ? La France a fait une proposition à l'ensemble des puissances détentrices d'armes nucléaires. Si la France peut donner cet élan pour réduire les tensions nucléaires, j'en serai fier.* »

D'une certaine manière, lorsque Jacques Chirac nouvellement élu président de la République annonçait en mai 1995 la reprise du programme d'essais nucléaires à Moruroa, sous la pression de l'Etat-major, c'est encore la prépondérance du politique qui s'affirmait dans le dossier des essais nucléaires.

Le tollé contre la reprise des essais nucléaires français fut probablement plus « populaire » que diplomatique. Il n'empêche que cette annonce française a relancé un débat initié depuis le début du moratoire par de grandes ONG fédérées dans le « *World Court Project* » devant la Cour Internationale de Justice. Il s'agissait de demander au tribunal de La Haye une position sur « la licéité de la menace de l'emploi d'armes nucléaires ». Les premières audiences publiques de la Cour Internationale de Justice débutèrent le 30 octobre 1995, en pleine campagne d'essais français. Même si les expériences nucléaires françaises n'étaient pas directement visées, la Cour a reçu, dans la procédure en question, le chiffre record de 43 exposés ou commentaires écrits des États — preuve du caractère toujours très actuel de la question. Par ailleurs, 23 États se sont exprimés dans le cadre de la procédure orale. Sur ce nombre, 14 se sont déclarés pour l'illicéité des armes nucléaires, tandis que les puissances nucléaires et leurs partenaires (les plus proches) se sont prononcés contre.

Au-delà d'une réponse à la contestation populaire internationale, il faut donc lire l'argumentaire « confidentiel » officiel français de 1995 dans ce contexte diplomatique où, au-delà des essais nucléaires, le principe même de la détention d'armes nucléaires était remis en cause.

⇒ [Doc Mindef 1995 Argumentaire confidentiel](#)

Le programme d'essais nucléaires français dans le Pacifique s'est périodiquement situé à contre temps de la situation internationale. Tout en restant en conformité avec la « légalité » internationale, la reprise des essais aériens en 1966, la France se situait en contradiction avec le traité de 1963 interdisant les essais dans l'atmosphère. En 1973-74, elle était à nouveau contestée en raison du climat de « détente » instauré provisoirement entre l'URSS et les Etats-Unis. En 1985, alors que les pacifistes déferlaient dans toutes les capitales du monde occidental, elle s'opposait à la mise en place d'une zone dénucléarisée dans le Pacifique sud et agressait directement à l'une des plus célèbres ONG antinucléaires. Dix ans plus tard, la guerre froide étant terminée et les armes nucléaires mises en question par la plus haute juridiction internationale, la France reprenait ses essais nucléaires. Sur le plan diplomatique, le programme d'essais nucléaires français fut un véritable fiasco.

Bruno Barrillot